

UNITES CONSTITUTIVES

UNITÉ U.1 : Communication professionnelle

Cette unité valide principalement l'acquisition des compétences et des savoirs associés décrits dans les domaines des "Techniques relationnelles" (titre 4) et de la "Gestion administrative des affaires immobilières" (titres 1, 2 et 4).

UNITÉ U.21 : Travaux professionnels "Unité Transaction"

Cette unité valide principalement l'acquisition des compétences et des savoirs associés décrits dans les domaines des "Techniques commerciales appliquées aux affaires immobilières" "Techniques du bâtiment" "Gestion administrative des affaires immobilières" dans leur globalité, "Gestion comptable, financière et fiscale des affaires immobilières" (titres 1, 2, 5, 6).

Cette validation fait nécessairement appel aux compétences et savoirs acquis dans les domaines du droit et de l'économie.

UNITÉ U.22 : Travaux professionnels "Unité Gestion"

Cette unité valide principalement l'acquisition des compétences et des savoirs associés décrits dans les domaines des "Techniques commerciales appliquées aux affaires immobilières" "Techniques du bâtiment" "Gestion administrative des affaires immobilières" dans leur globalité, "Gestion comptable, financière et fiscale des affaires immobilières" (titres 1, 2, 3, 4, 6).

Cette validation fait nécessairement appel aux compétences et savoirs acquis dans les domaines du droit et de l'économie.

UNITÉ U.3 : Droit

Cette unité valide principalement l'acquisition des compétences et des savoirs associés dans le domaine du droit.

UNITÉ U.4 : Économie

Cette unité valide principalement l'acquisition des compétences et des savoirs associés dans le domaine de l'économie.

UNITÉ U.5 : Langue vivante étrangère

Cette unité valide la capacité à converser dans une langue étrangère dans une situation professionnelle simple.